

Secteur Petite  
Enfance de

*Budé*

La Petite Maisonnée  
La Providence  
Tom Pouce



# Projet institutionnel



[spe-bude.ch](http://spe-bude.ch)

Le projet institutionnel a pour finalité principale de clarifier le positionnement institutionnel du Secteur Petite Enfance de Budé auprès des familles et du personnel. C'est un cadre de référence qui définit la mission, les orientations et les valeurs sur lesquelles nous basons notre action quotidienne.

# Plan du projet institutionnel

## PARTIE 1

### Le Secteur Petite Enfance de Budé

## PARTIE 2

### Projet pédagogique

Le projet pédagogique trace une ligne directrice, **donnant un sens à notre travail** au quotidien, tant pour les professionnels que pour les enfants et leurs parents.

Notre ambition est

- la cohésion des pratiques éducatives ;
- la coopération entre les divers groupes d'une structure ;
- la collaboration entre les trois structures ;
- la formation et le perfectionnement ;
- la reconnaissance de nos pratiques professionnelles.

Les sciences humaines et la société sont en constante évolution. Dans ce sens, le projet pédagogique sera réexaminé périodiquement.

*« L'aventure humaine, c'est de se poser des questions,  
d'explorer, et de rechercher. »*

*Boris Cyrulnik*

Le projet pédagogique du Secteur fait partie intégrante du projet institutionnel.

Il fait l'objet d'un document spécifique.

## PARTIE 3

### Règlements

Le **Règlement pour les parents** fait partie intégrante du projet institutionnel, qui lie les parents et le SPE de Budé, en complément des contrats d'accueil.

Il fait l'objet d'un document spécifique, uniquement à l'usage des parents.

Le **Règlement pour le personnel** fait partie intégrante du projet institutionnel, qui lie l'employé-e et le SPE de Budé, en complément de son contrat de travail.

Il fait l'objet d'un document spécifique, uniquement à l'usage du personnel.

# Table des matières

## PARTIE 1

### Le Secteur Petite Enfance de Budé

#### 1. Portrait

1.1	Historique du Secteur.....	4
1.2	Cadre légal.....	4
1.2.1	Statut juridique .....	4
1.2.2	Etat de Genève .....	4
1.2.3	Ville de Genève .....	4
1.3	Ressources financières .....	4
1.4	Situation géographique .....	4
1.5	Mission.....	5
1.6	Horaires d'ouvertures.....	5
1.7	Inscriptions.....	5
1.8	Abonnements.....	5

#### 2. Structures d'accueil de la petite enfance

2.1	La Petite Maisonnée .....	6
2.2	La Providence .....	6
2.3	Tom Pouce.....	6

#### 3. Personnel

3.1	Composition .....	7
3.2	Organigramme .....	8

#### 4. Rôles du Secteur Petite Enfance de Budé

4.1	Offrir un accueil sans discrimination.....	9
4.2	Co-éduquer et soutenir le désir de découverte et d'apprentissage des jeunes enfants .....	9
4.3	Créer du lien social et lutter contre l'isolement .....	10
4.4	Favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle .....	10
4.5	Contribuer à la formation initiale et continue des professionnels de l'enfance .....	10
4.5.1	Stage préalable .....	10
4.5.2	Formation initiale .....	11
4.5.3	Validation des acquis .....	11
4.5.4	Formation continue .....	11

#### 5. Santé et prévention

5.1	Partenaires.....	12
5.2	L'enfant malade .....	12
5.3	Alimentation .....	13

#### 6. Références

6.1	Sources.....	14
-----	--------------	----

# 1. Portrait

## 1.1 Historique du Secteur

---

Le **Secteur Petite Enfance de Budé** (ci-après Secteur) a été créé le 28 mai 2014, dans le cadre de la sectorisation des structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève. La Petite Maisonnée et la Providence sont les deux premières structures du Secteur, suivies par Tom Pouce en 2016.

## 1.2 Cadre légal

---

### 1.2.1 Statut juridique

Sous la dénomination de « **Secteur Petite Enfance de Budé** », il est constitué en conformité des articles 60 et suivants du CCS (code civil suisse) une association dont le but principal est de gérer les structures d'accueil de la petite enfance suivantes :



**La Petite Maisonnée**  
Route de Ferney 143  
1202 Genève



**La Providence**  
Chemin Briquet 9  
1209 Genève



**Tom Pouce**  
Avenue Trembley 12  
1209 Genève

### 1.2.2 Etat de Genève

Le Secteur est soumis à la « Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour » (novembre 2003), ainsi qu'au « Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE) » (décembre 2005).

Le directeur du Secteur et les adjoint-e-s de direction sont au bénéfice d'autorisations de fonctionnement, délivrées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de Jour (SASAJ) de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ).

### 1.2.3 Ville de Genève

Le Secteur est soumis au « Règlement relatif à l'accueil préscolaire en Ville de Genève et aux conditions d'octroi de subventions aux structure d'accueil » (avril 2016), ainsi qu'au « Contrat de prestations » (2018).

## 1.3 Ressources financières

---

Les ressources financières du Secteur sont constituées par les subventions de la Ville de Genève et de la Ville du Grand-Saconnex, ainsi que les pensions des parents.

## 1.4 Situation géographique

---

Le Secteur est situé dans un quartier à dimension internationale, situé entre le Petit-Saconnex (Ville de Genève) et la Ville du Grand-Saconnex.

Chemin Briquet 9 – Case postale - 1211 Genève 19  
Tél : 022 734 43 69 Fax : 022 734 56 05  
✉ : bud@ipe-ge.ch Site : [spe-bude.ch](http://spe-bude.ch)  
GPS : Latitude 46.227226 - Longitude 6.128487



## 1.5 Mission

---

**La mission du Secteur est d'accueillir dans un esprit d'ouverture des enfants d'âge préscolaire sans discrimination d'origine, de culture, de religion et de condition sociale.**

(Association des Cadres des Institutions de la Petite Enfance Genevoise - ACIPEG)

Cette mission contribue à :

- procurer à l'enfant des ressources dans un cadre accueillant et sécurisant,
- accompagner, prévenir et soutenir son développement physique, cognitif et affectif,
- favoriser ses découvertes, ses apprentissages et sa créativité,
- offrir à l'enfant un lieu de socialisation démocratique avec ses pairs et les adultes.

## 1.6 Horaires d'ouvertures

---

**Administration** : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.  
Les bureaux sont situés au chemin Briquet 9 - 2<sup>e</sup> étage.

**Les structures d'accueil**

- La Petite Maisonnée : du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.
- La Providence : du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30.
- Tom Pouce : du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

## 1.7 Inscriptions

---

Les demandes d'inscription pour les familles de la Ville de Genève se font exclusivement auprès du **Bureau d'Information Petite Enfance (BIPE)** : rue du Cendrier 8 - 1201 Genève - Tél : 022 418 81 81.

Selon les directives de la Ville de Genève, le Secteur accepte par ordre de priorité les enfants ayant besoin d'une place à plein temps, dont la ou les personnes responsables :

- **sont domiciliées en Ville de Genève.**
- **ne sont pas domiciliées en Ville de Genève mais y travaillent.**

Les demandes d'inscription pour les familles de la Ville du Grand-Saconnex se font exclusivement auprès de **la Fondation Communale du Grand-Saconnex pour la petite Enfance** : chemin Sarasin 47 - CP 13 - 1218 Grand-Saconnex - Tél : 022 798 06 80.

En cas de places disponibles le mercredi, nous pouvons accueillir des écoliers de 1P, pour autant que ceux-ci aient fréquenté le Secteur l'année scolaire précédente.

## 1.8 Abonnements

---

Nous accueillons les enfants dès l'âge de deux mois, jusqu'à l'âge d'entrée à l'école publique (1P) et proposons les abonnements suivants dans les trois structures d'accueil :

- **journée 100%** : matin, repas, temps de repos, après-midi
- **journée 75%** : matin, repas et temps de repos
- **journée 50%** : matin, repas
- **journée 45%** : après-midi

**L'abonnement minimum est de 2 jours à plein temps ou de 3 demi-journées.**

Se référer au « Règlement pour les parents » (PARTIE 3 du projet institutionnel) et au « Contrat d'accueil », en ce qui concerne les modalités relatives aux tarifs, aux abonnements et à leur modification en cours de contrat.

## 2. Structures d'accueil de la petite enfance

Le Secteur dispose de **253 places** au total, réparties dans trois structures d'accueil à prestations élargies (SAPE) :

### La Petite Maisonnée 84 places

0 – 1 an : 21 places  
1 – 2 ans : 21 places  
2 – 3 ans : 21 places  
3 – 4 ans : 21 places

### La Providence 121 places

0 – 1 ans : 22 places  
1 – 2 ans : 22 places  
2 – 3 ans : 30 places  
3 – 4 ans : 32 places  
2 – 4 ans : 15 places

### Tom Pouce 48 places

0 – 1 ans : 12 places  
1 – 2 ans : 12 places  
2 – 3 ans : 12 places  
3 – 4 ans : 12 places

### 2.1 La Petite Maisonnée

---



**La Petite Maisonnée** est logée dans une ancienne maison bourgeoise, qui a été agrandie par une annexe d'un étage sur rez-de-chaussée. L'Etat de Genève est propriétaire de ces lieux. C'est en 1915 que la Petite-Maisonnée a été fondée, dans un but caritatif. Durant de nombreuses années, une école de nurses y était également adjointe, ainsi qu'un internat destiné à des enfants d'âge préscolaire.

### 2.2 La Providence

---



**La Providence** occupe un bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée qui appartient à la Fondation Providence-Pouponnière. Elle a été fondée en 1907, dans l'objectif d'accueillir des jeunes mères célibataires. Ensuite, au fil des années, le bâtiment s'est transformé en structure d'accueil de la petite enfance et a développé son offre de places.

### 2.3 Tom Pouce

---



**Tom Pouce** occupe le rez-de-chaussée d'un bâtiment appartenant à la Maison de retraite du Petit-Saconnex. Cette structure d'accueil a été créée en 2006. Tom Pouce dispose d'une terrasse et de la jouissance du grand parc environnant. Cette structure a développé une collaboration avec la Maison de retraite du Petit-Saconnex, au moyen d'échanges intergénérationnels.

## 3. Personnel

### 3.1 Composition

Le personnel est composé d'environ **120 collaborateurs** (à temps plein ou partiel) répartis dans les 4 secteurs d'activités suivants :

#### Direction

- **Directeur du secteur**  
Le directeur du secteur assure la direction administrative, financière et pédagogique des structures d'accueil de la petite enfance composant le Secteur.
- **Adjoint-e-s de direction**  
Les adjoint-e-s de direction assurent au quotidien la gestion pédagogique et administrative d'une structure d'accueil de la petite enfance appartenant au Secteur, ainsi que les relations avec les parents.

#### Administration

- **Secrétaires (comptables et RH)**  
Les secrétaires assurent la gestion comptable et administrative du Secteur sous la supervision et en collaboration avec le responsable du Secteur et les adjoint-e-s pédagogiques. Elles traitent notamment toutes les questions relatives au calcul des pensions.

#### Educatif

- **Educateur-trice-s du jeune enfant, assistant-e-s socio-éducatif-ve-s, auxiliaires, aides**  
Le personnel éducatif assure la bonne marche des groupes d'accueil et réfléchit aux moyens de répondre aux besoins des enfants et de leur famille. Il est à l'écoute des enfants et de leurs parents, s'inquiète et cherche les solutions pour favoriser le bien-être de chacun. En aucun cas, le personnel éducatif ne se substitue au rôle des parents.

L'équipe éducative organise le lieu de vie de l'enfant afin de lui permettre de se livrer en toute sécurité à des activités variées et à des découvertes multiples. Les professionnels entretiennent une relation individualisée avec chaque enfant et reconnaissent ses compétences à travers l'encouragement. De cette manière, ils assurent la sécurité affective, la confiance et l'estime de soi de chacun des enfants accueillis. Par l'observation, le personnel éducatif reconnaît l'enfant dans son individualité, le soutient dans son expérimentation et donne à son jeu un cadre sécurisant.

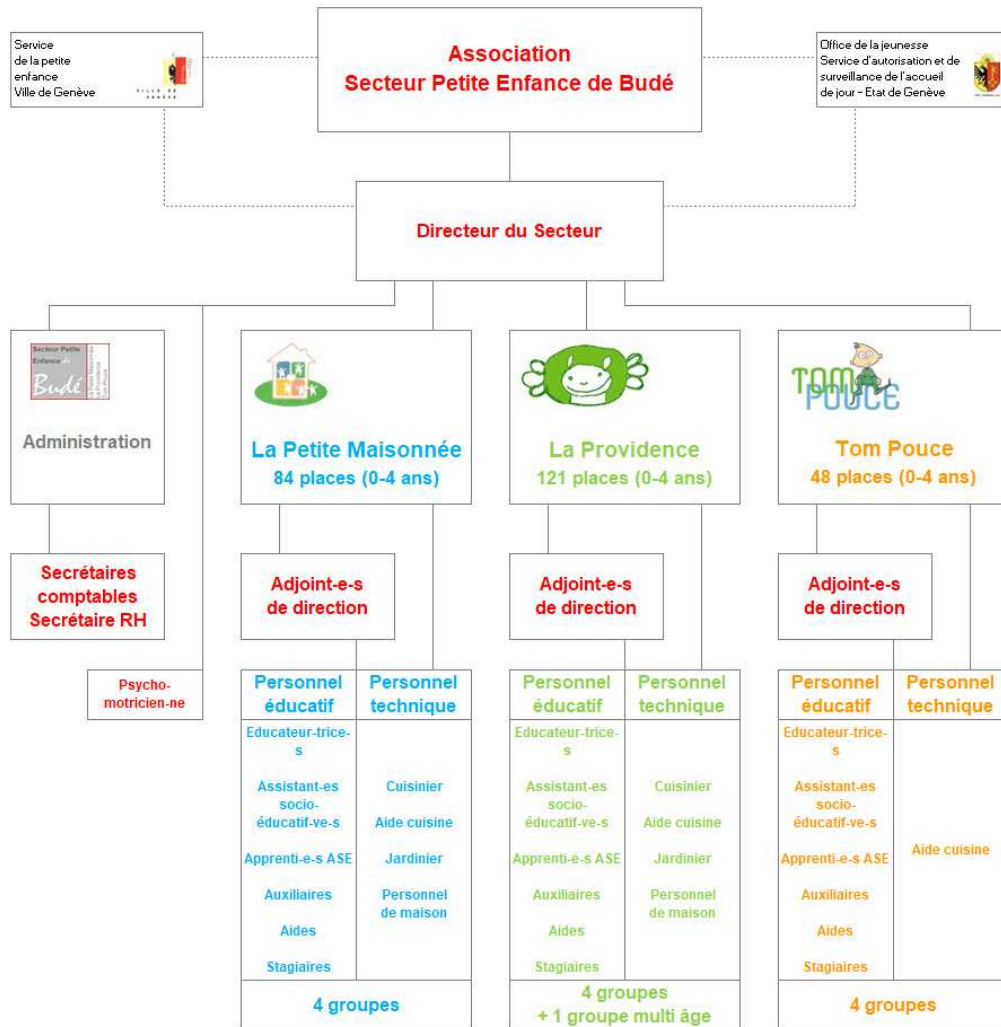
#### Technique

- **Cuisiniers, aides de cuisine**  
Le personnel des cuisines du Secteur prépare les repas pour la Providence et la Petite Maisonnée.  
  
La Maison de Retraite du Petit-Saconnex est en charge des repas pour Tom Pouce.
- **Jardiniers**  
Les jardiniers assurent l'entretien des parcs.
- **Personnel de maison**  
Le personnel de maison assure le nettoyage des locaux, en collaboration avec une entreprise de nettoyage, ainsi que l'entretien du linge.

## 3.2 Organigramme



### Organigramme





## 4. Rôles du Secteur Petite Enfance de Budé

### 4.1 Offrir un accueil sans discrimination

---

*Pour une égalité des chances nous accueillons tous les enfants sans discrimination aucune.*

De nos jours il n'y a plus un seul modèle familial, mais plusieurs. Au-delà de la famille dite traditionnelle ou nucléaire (qui était le modèle de référence d'autrefois), existent, par exemple, la famille décomposée, recomposée, monoparentale, homoparentale, d'adoption, etc.

D'autre part les structures d'accueil du Secteur étant situées proche de la Genève internationale, les familles proviennent de milieux socio-culturels et de niveaux socio-économiques très variés, ce qui permet de valoriser une mixité sociale dans les groupes d'enfants.

Nous pratiquons également l'inclusion d'enfants à besoins éducatif particuliers. Cet accueil s'articule dans le cadre d'une collaboration en réseau avec les différents services partenaires. Nous ne devons en aucun cas tendre vers un rôle thérapeutique, mais au contraire déterminer pour chaque enfant à besoins éducatifs particuliers comment le faire bénéficier d'un accueil ordinaire. Par l'observation et par la connaissance du développement de l'enfant, nous structurons les activités quotidiennes pour que chaque enfant puisse participer avec les autres, mais pas forcément comme les autres.

Les structures d'accueil du Secteur sont également des lieux de prévention globale et spécifique pour les enfants et pour leurs familles, permettant, si besoin, d'initier rapidement un suivi particulier en collaboration avec les partenaires du réseau. Une prise en charge éducative précoce peut grandement contribuer à augmenter les chances de réussite plus tard.

L'accueil des familles se fait donc sans discrimination et sans porter de jugement, afin que chacune d'entre elles se sente reconnue. La prise en charge de leurs enfants, dans les toutes premières années de vie, offre un soutien précieux et souvent déterminant pour leur évolution future. Le Secteur joue ainsi à la fois un rôle préventif et favorise l'égalité des chances.

### 4.2 Co-éduquer et soutenir le désir de découverte et d'apprentissage des jeunes enfants

---

*Co-éduquer, c'est partager entre parents et professionnels l'objectif d'accompagner l'enfant dans son développement. Cette attitude implique un dialogue constant entre les différents acteurs concernés, basé sur une confiance réciproque. Soutenir le désir de découverte et d'apprentissage nécessite des professionnels une connaissance pointue du développement de l'enfant et une attention « soutenante » envers chacun.*

La communication et l'écoute sont au centre de notre action, afin que nous puissions développer une relation de confiance avec les parents. Les structures du Secteur sont souvent les premières institutions fréquentées par les familles. Les parents ont donc besoin d'être écoutés, rassurés et guidés dans cette démarche, qui vise à accompagner leurs enfants dans leur développement. C'est un processus d'accompagnement permanent, afin que chaque famille et chaque enfant bénéficient pleinement de l'environnement proposé dans les structures d'accueil du Secteur.

Les professionnels engagés par le Secteur sont diplômés d'écoles reconnues par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ). Leurs formations initiales et continues sont essentielles pour accomplir leur rôle, qui ne cesse de se complexifier et de s'élargir. La société évolue et les modèles familiaux changent. Nous devons nous y adapter

pour continuer à tisser des liens de confiance, indispensables à un accueil de qualité pour les enfants et leurs familles.

### **4.3 Créer du lien social et lutter contre l'isolement**

---

*Dans le contexte sociétal actuel, l'institution de la petite enfance est parfois le premier et l'unique ancrage des familles venues d'ailleurs ou de parents isolés, mais est toujours un lieu de rencontre pour toutes celles et tous ceux qui la fréquentent.*

Les structures d'accueil du Secteur sont des lieux où les familles peuvent développer de précieux contacts, notamment avec les professionnels du jeune enfant. Le Secteur peut ainsi être un lieu d'écoute, de ressources et d'informations.

Afin de personnaliser la relation, chaque enfant bénéficie d'un éducateur ou d'une éducatrice de référence. Ce lien particulier permet aux familles d'avoir une relation privilégiée et favorise la création d'un climat de confiance, au sein d'une collectivité.

Les familles ont également de nombreuses possibilités d'avoir des échanges entre elles ; que ce soit lors des arrivées et départs quotidiens, pendant les réunions prévues à leur intention, ou encore à l'occasion des fêtes institutionnelles. Ces moments de rencontre conviviale leur permettent de tisser des liens qui parfois, perdureront lorsque leurs enfants seront scolarisés.

### **4.4 Favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle**

---

*Dans un contexte au sein duquel de plus en plus de femmes travaillent, par obligation ou par choix, il est devenu incontournable d'offrir des espaces d'accueil et d'éducation aux enfants d'âge préscolaire.*

Le Secteur participe activement à ce principe de conciliation en étant doté de 253 places d'accueil à prestations élargies, qui sont occupées chaque année par plus de 350 familles.

Les différents types d'abonnements, allant de 3 demi-journées à 5 jours complets, permettent ainsi aux parents d'adapter le plus possible l'accueil de leurs enfants à leurs contraintes professionnelles. Nous proposons également des horaires d'ouverture différents, allant de 6h30 pour la structure qui ouvre le plus tôt, à 19h. pour celle qui ferme le plus tard.

Conscients que cela ne répond malheureusement pas à toutes les situations, en raison notamment du nombre de places disponibles, nous nous efforçons de faire notre possible pour satisfaire au mieux les demandes des familles.

### **4.5 Contribuer à la formation initiale et continue des professionnels de l'enfance**

---

*Les institutions de la petite enfance sont des lieux incontournables de formation pour les étudiants se destinant à différents types de métiers socio-éducatifs.*

#### **4.5.1 Stage préalable**

Nous engageons chaque année des jeunes gens qui doivent effectuer une expérience dans le champ professionnel du jeune enfant, afin de présenter leur candidature dans les écoles professionnelles d'éducateur-trice-s du jeune enfant.

Ces personnes ont ainsi la possibilité de prendre contact avec une collectivité de jeunes enfants, d'approcher le milieu professionnel, la direction, l'équipe éducative et les groupes

d'enfants, ainsi que de repérer les différentes compétences nécessaires à la profession d'éducatrice du jeune enfant.

#### **4.5.2 Formation initiale**

Nous contribuons à la formation des professionnels en offrant la possibilité à nos collaborateur-trice-s de suivre une formation en emploi d'éducatrice du jeune enfant ou un apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve, dans les écoles suivantes :

- **Centre de formation professionnel santé et social (CFPS) de Genève**
  - Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance
  - Ecole d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s
- **Ecole supérieure en éducation d'enfance de Lausanne**

Nous accueillons également des stagiaires, dans le cadre des formations à plein temps de ces mêmes écoles :

- Stage d'initiation en institution de la petite enfance (ESEDE 1<sup>ère</sup> année)
- Stage d'approfondissement en institution de la petite enfance (ESEDE 2<sup>e</sup> année)
- Stage en responsabilité - maîtrise progressive de situations professionnelles (ESEDE 3<sup>e</sup> année)
- Stages de 4 mois (1<sup>ère</sup> année), de 7 mois (2<sup>e</sup> année) et de 8 mois (3<sup>e</sup> année) - Ecole d'ASE

#### **4.5.3 Validation des acquis**

Nous encourageons aussi nos collaborateur-trice-s à entamer des processus de validation des acquis pour les professions d'éducatrice du jeune enfant et d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s, auprès des organismes compétents :

- **Centre de formation professionnel santé et social (CFPS) de Genève**
  - Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance
- **Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) de Genève**

#### **4.5.4 Formation continue**

Le contexte socio-économique évolue, avec lui les besoins des familles. Il est dès lors fondamental de nous remettre en question, de ne pas rester sur nos acquis et de nous questionner sans relâche sur le sens de notre pratique professionnelle.

En participant à des perfectionnements, nous enrichissons notre bagage professionnel et acquérons de nouvelles compétences, indispensables pour faire face à la diversité croissante des demandes des familles et offrir un accueil de qualité aux jeunes enfants.

Dans cet objectif, le personnel éducatif est soutenu par la direction dans son devoir de formation continue.

## 5 Sante et prévention

### 5.1 Partenaires

---

Nous collaborons avec les professionnels du réseau genevois, tels que :

- **L'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ)**
  - Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ)
  - Service de protection des mineurs (SPMI)
  - Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)
- **L'Unité de guidance infantile (HUG)**
- **Le Service éducatif itinérant (SEI-ASTURAL)**

### 5.2 L'enfant malade

---

Dans toute collectivité, les maladies contagieuses sont inévitables, et ce malgré les précautions qui sont prises.

L'enfant malade ne peut toutefois pas être accueilli pour les raisons suivantes :

- Le Secteur n'est pas équipé pour accueillir un enfant malade.
- L'enfant malade doit pouvoir bénéficier d'un encadrement adapté à son état, au calme et avec une attention toute particulière.
- Il doit pouvoir être entouré, plus qu'à l'accoutumée, d'une présence affectueuse et rassurante.
- La maladie empêche l'enfant malade de participer confortablement à la vie du groupe.
- La présence d'un enfant malade, porteur d'une maladie transmissible, constitue un réel risque de contagion pour la collectivité.

De ce fait, l'équipe éducative peut refuser un enfant qui présente les symptômes d'une maladie. Si un enfant tombe malade pendant la journée, le parent sera immédiatement averti et nous lui demanderons de venir chercher son enfant dans les meilleurs délais.

Nous suivons les recommandations du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse du canton de Genève (SSEJ), selon le document de référence suivant :

- Prévention des maladies infectieuses et mesures d'hygiène dans les institutions de la petite enfance

Enfin, le personnel éducatif du Secteur suit tous les deux ans une formation d'urgence chez l'enfant.

### 5.3 Alimentation

---

Les cuisiniers du Secteur élaborent et confectionnent des menus sains, variés, équilibrés et en quantité appropriée. Ils connaissent les règles d'hygiène et assurent la propreté exigée par les normes cantonales, en appliquant le protocole d'autocontrôle des cuisines.

Il est essentiel, dès le plus jeune âge, de construire des comportements alimentaires favorables, d'apprécier les moments d'échange et de convivialité lors des repas, de découvrir la subtilité et la diversité des goûts, d'éviter les excès de certains aliments. C'est une responsabilité collective et celle de chaque famille, dans une période où l'enfant construit sa personnalité.

Les menus de la semaine, planifiés et préparés par les cuisiniers du Secteur (collation du matin, repas de midi et collation de l'après-midi), sont affichés dans chaque groupe. Seuls les régimes alimentaires liés à des problèmes de santé (certificat médical à l'appui) sont pris en considération, ainsi qu'une alternative à la viande de porc.



Nos cuisines sont labélisées « **Fourchette verte** ».

Fourchette verte est un label de restauration de qualité, qui cherche à concilier plaisir et santé, dans le cadre de la promotion de la santé et la prévention de certaines maladies (cancers, pathologies cardio-vasculaires, obésité). Dans le cadre du Secteur, il s'agit d'une adaptation du label Fourchette verte pour les établissements servant des enfants de 1 à 4 ans. Les critères de Fourchette verte tout-petits sont:

- Proposer des menus et des collations variés et équilibrés
- Offrir un environnement sain en respectant la législation concernant l'hygiène et en effectuant le tri des déchets.

Ce label est donc décerné aux établissements proposant un repas de midi équilibré en respectant les critères de la pyramide alimentaire suisse. Les établissements sont accompagnés et périodiquement contrôlés par une diététicienne diplômée.



Nos cuisines sont également labélisées « **Genève Région – Terre Avenir** » (**GRTA**).

GRTA est une marque de garantie, créée en 2004 par l'Etat de Genève qui en est le détenteur, qui permet d'identifier les produits de l'agriculture de la région genevoise. Elle concerne tous les produits agricoles, à chacune des étapes de leur transformation, du champ à l'assiette.

Le cahier des charges de ce label a pour but d'encadrer l'information, l'approvisionnement et la consommation de produits certifiés "Genève Région - Terre Avenir", auprès des cuisines et des restaurants collectifs, publics et privés, qui valorisent les produits de l'agriculture genevoise et sa région.

## 6 Références

### 6.1 Sources

---

- **Association du Secteur Petite Enfance de Budé**  
Statuts de l'association du Secteur Petite Enfance de Budé
- **Etat de Genève**  
« Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour »  
(novembre 2003)
- **Etat de Genève**  
« Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE) » (décembre 2005)
- **Ville de Genève**  
« Règlement relatif à l'accueil préscolaire en Ville de Genève et aux conditions d'octroi de subventions aux structure d'accueil » (avril 2016)
- **Ville de Genève**  
« Cadre de référence qualités » (2017)
- **Ville de Genève**  
« Contrat de prestations » (2018)
- **Association des Cadres des Institutions de la Petite Enfance Genevoise (ACIPEG)**  
Mission des institutions de la petite enfance
- **Fédération Genevoise des Institutions de la Petite Enfance**  
Rôles des institutions de la petite enfance
- **Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateur de l'enfance (Genève)**  
Objectifs des stages
- **Label Fourchette Verte**  
Site : <http://www.fourchetteverte.ch/>
- **Label Genève Région – Terre Avenir (GRTA)**  
Site : <http://www.geneveterroir.ch/fr/content/geneve-region-terre-avenir>

Ce projet pédagogique a été conceptualisé en mai 2017 par les personnes suivantes :

M. Lionel Chervaz	directeur du Secteur Petite Enfance de Budé
Mme Valérie Archetto	adjointe de direction La Providence
Mme Sylviane Pellet Hervo	adjointe de direction La Petite Maisonnée
Mme Sabine Perritaz	adjointe de direction La Providence
Mme Emilie Robba	adjointe de direction La Petite Maisonnée
Mme Nadja Vincent	adjointe de direction Tom Pouce